



## Q AUTRES PLANCHES

**Modification 4**  
**approuvée le 06/10/2025**



A map of the Lake Superior watershed divided into 11 numbered regions. Region 03 is highlighted in red. The map shows the lake and surrounding land areas, with various place names and geographical features labeled. The regions are numbered 01 through 11, with 03 being the central, largest region.

LITTORAL

- Le diagramme de zonage de l'arrondissement de Saint-Jacques est divisé en deux parties principales : la légende et le plan de zonage.

**Légende :**

  - Bandes littorales :** Indiquées par des traits bleus ondulés.
  - Espace Proche du Rivage (EPR) :** Représenté par un rectangle vert.
  - Espace Naturel Remarquable (ENR) :** Représenté par un rectangle vert avec des motifs ondulés.
  - Espace Boisé Classé - Loi Littoral :** Représenté par un rectangle vert avec des motifs ondulés.
  - OAP sectorielle :** Représenté par un rectangle gris avec des motifs ondulés.
  - OAP thématique :** Représenté par un rectangle gris avec des motifs ondulés.
  - Voie majeure :** Indiquée par une ligne violette.
  - Stationnement :** Indiqué par un rectangle blanc.
  - Zone de bonne desserte 'activités' :** Représenté par un rectangle rose.
  - Zone de bonne desserte 'activités + habitat' :** Représenté par un rectangle rose avec des motifs ondulés.
  - Zone pluvial :** Indiqué par un rectangle bleu.
  - Zone 1 :** Indiqué par un rectangle bleu.
  - Zone 2 :** Indiqué par un rectangle bleu.

**Plan de zonage :**

Le plan de zonage illustre la répartition de ces zones dans l'arrondissement de Saint-Jacques. Les zones de bonne desserte 'activités' (rose) et 'activités + habitat' (rose ondulé) sont principalement situées dans le nord-est. Les zones pluviales (bleu) sont situées dans le sud-est. Les zones 1 (bleu) et 2 (bleu) sont situées dans le sud-ouest. Les zones de bonne desserte 'activités' (rose) et 'activités + habitat' (rose ondulé) sont principalement situées dans le nord-est. Les zones pluviales (bleu) sont situées dans le sud-est. Les zones 1 (bleu) et 2 (bleu) sont situées dans le sud-ouest. Les zones de bonne desserte 'activités' (rose) et 'activités + habitat' (rose ondulé) sont principalement situées dans le nord-est. Les zones pluviales (bleu) sont situées dans le sud-est. Les zones 1 (bleu) et 2 (bleu) sont situées dans le sud-ouest.

☐ Parcellaire